

AVIS

Le Conseil communal a approuvé, en date du 23 septembre 2021,
-le COMPTE de l'établissement cultuel "Fabrique de Malempré"
pour l'exercice 2020.

-le COMPTE de l'établissement cultuel "Fabrique de Vaux-
Chavanne" pour l'exercice 2020.

-la Modification budgétaire n° 1 de l'établissement cultuel "Fabrique
de Odeigne-Oster " pour l'exercice 2021.

-la Modification budgétaire n° 1 de l'établissement cultuel "Fabrique
de Freyneux " pour l'exercice 2021.

-le BUDGET de l'établissement cultuel "Fabrique de Dochamps"
pour l'exercice 2022.

-le BUDGET de l'établissement cultuel "Fabrique de Odeigne-Oster"
pour l'exercice 2022.

-le BUDGET de l'établissement cultuel "Fabrique de Grandmenil"
pour l'exercice 2022.

-le BUDGET de l'établissement cultuel "Fabrique de Freyneux"
pour l'exercice 2022.

-le BUDGET de l'établissement cultuel "Fabrique de Chêne-al-
Pierre" pour l'exercice 2022.

Le texte intégral de ces décisions peut être consulté à l'Administration
communale, voie de la Libération, 4 6960 – MANHAY, du lundi au jeudi de
09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et ce, durant 10 jours.

Le 29 septembre 2021

Par le Conseil :

La Directrice générale,
S.MOHY

Le Bourgmestre,
G. HUET

